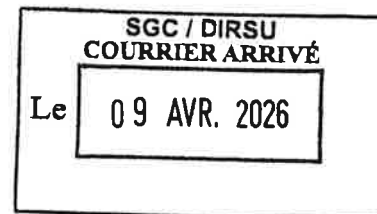




DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE VIEUX-FORT



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 11 FEVRIER 2026**

SEANCE ORDINAIRE

Date de la convocation : **vendredi 6 février 2026**

L'An Deux Mille Vingt-Six le mercredi onze du mois de février à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de VIEUX-FORT s'est réuni à la salle des délibérations de la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur ANDRE Héric** Maire, sur une première convocation en date du 6 février 2026, et affichée à la Mairie.

EN DEBUT DE SEANCE :

Effectif du Conseil : 18

Présents : 12

Absent : 2

Procurations : 4

ETAIENT PRESENTS : M. Héric ANDRE (le Maire), M. GELARD Didier (2^e adjoint), Mme MALESPINE Rosie (3^e adjoint), M. MICHINEAU Magloire (4^e adjoint), Mme TALBOT Rudia (5^e adjoint), Mme MONTHOUEL Claudine, Mme DELANNAY Marlène, Mme DELANNAY Célia, Mme CASTELNEAU Carole, Mme RENIA-BOURGEOIS Kessy, M. PLANTIER Emile Rolland, Mme DAVID-SAMUEL Linda ;

ABSENT(S) : Mme BOURGEOIS Gladys ; M. BOURGEOIS Charles ;

ABSENT(S) AYANT DONNES PROCURATIONS : M. BOURGEOIS Dylan (procuration donnée à Mme MALESPINE-DELANNAY Rosie) ; M RENIA Olivier (procuration donnée à Mme RENIA-BOURGEOIS Kessy), M CARRIERE Ruddy (procuration donnée à M PLANTIER Rolland), Mme MARCIN Jennifer (procuration donnée à Mme SAMUEL-DAVID Linda) ;

Début de séance : 09 h 03

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, portant sur la nomination d'un secrétaire de séance, **Mme MONTHOUEL Claudine**, à proposer sa candidature.

Les membres du Conseil, réuni en ce jour ont approuvé cette proposition.

M. LE MAIRE énonce brièvement avoir reçu quatre procurations.

M. PLANTIER souhaite obtenir des détails sur les procurations délivrées aujourd'hui, et demande à **M. LE MAIRE** de les réitérées.

M. LE MAIRE, rappel à tout le monde d'être attentif lors des prises de paroles, et procède à la présentation de l'ordre du jour :

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

1. Présentation et délibération sur les quatre résolutions du Congrès des élus départementaux et régionaux adoptées par le Conseil Régional le 20 octobre 2025 conformément à l'article L.5915-3 du CGCT
2. Délibération autorisant le Maire à engager, à liquider et à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
3. Délibération sur la participation pour la protection sociale complémentaire santé dans le cadre de la labélisation
4. Délibération autorisant le Maire à signer une convention de partenariat entre la Région Guadeloupe et la commune de VIEUX-FORT pour l'accompagnement à l'autonomisation et l'épanouissement des jeunes de la Ville de VIEUX-FORT
5. Délibération autorisant le maire à négocier et acquérir des propriétaires, les terrains nécessaires pour le projet de création d'un espace d'accueil pour l'organisation de randonnées, trails, et autres manifestations empruntant les traces et sentiers des monts caraïbes dans le cadre du dispositif « Village d'Avenir »
6. Délibération portant sur un projet de réalisation d'une étude de définition du mode de gestion de la zone de mouillage et d'équipement léger (ZMEL) à Vieux-Fort
7. Délibération portant sur la demande de mise en place de la protection fonctionnelle des élus M. PLANTIER Emile Rolland, M. CARRIERE Ruddy, et Mme SAMUEL Linda ép. DAVID sur le fondement de la loi du 22 décembre 2025 codifié à l'article L. 2123-35 du CGCT.
8. Questions diverses

M. LE MAIRE propose de modifier l'ordre du jour et suggère le report, des points n°1, 6 et 7, au prochain Conseil Municipal.

Le nouvel ordre du jour se décline comme suit :

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

1. Délibération autorisant le Maire à engager, à liquider et à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
2. Délibération sur la participation pour la protection sociale complémentaire santé dans le cadre de la labélisation
3. Délibération autorisant le Maire à signer une convention de partenariat entre la Région Guadeloupe et la commune de VIEUX-FORT pour l'accompagnement à l'autonomisation et l'épanouissement des jeunes de la ville de VIEUX-FORT

4. Délibération autorisant le maire à négocier et acquérir des propriétaires, les terrains nécessaires pour le projet de création d'un espace d'accueil pour l'organisation de randonnées, trails, et autres manifestations empruntant les traces et sentiers des monts caraïbes dans le cadre du dispositif « Village d'Avenir »
5. Questions diverses

Suivant la lecture de la secrétaire et en absence d'observations sur le sujet, **M. LE MAIRE** soumet cette affaire au vote :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE A L'UNANIMITE**

SOIT : 16 VOIX POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

D'APPROUVER L'ORDRE DU JOUR MODIFIE AMENDE CI-DESSUS.

M. PLANTIER demande au président de séance, après avoir reçu au préalable un communiqué, si le huit clos sera instauré.

M. LE MAIRE lui répond que pour le moment, la situation ne justifie pas la mise en place d'un huit clos.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal session ordinaire du 11 décembre 2025

Après lecture du procès-verbal par la secrétaire de séance, **M. LE MAIRE** demande à l'assemblée, s'il y a des questions ou observations.

M. PLANTIER fait observer que les stationnements de la voiture administrative de la commune sur la propriété du Maire ont cessé.

M. LE MAIRE demande à **M. PLANTIER** de préciser la pertinence de son observation, au regard des risques d'incivilités et de dégradations évoqués lors de la dernière réunion. Il rappelle que l'espace disponible au niveau de l'ancienne école reste envisagé, constitue toujours une option, sous réserve d'adaptations liées à l'accessibilité et à la sécurité.

M. PLANTIER, fait valoir que la voiture administrative était précédemment stationnée dans un garage fermé à clé. Il précise que, ladite voiture, était garée en extérieur, sur la propriété privée de **M. LE MAIRE**, et indique ne pas identifier les risques de dégradations encourus par le véhicule lorsqu'il était stationné dans un garage sécurisé.

M. LE MAIRE ne souhaite pas en ajouter davantage et propose de procéder au vote du procès-verbal du 11 décembre 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE A L'UNANIMITE
SOIT : 16 VOIX POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION**

DECISION : Le procès-verbal du Conseil Municipal session ordinaire du 11 décembre 2025 a été validé.

1. Délibération autorisant le Maire à engager, à liquider et à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

M. LE MAIRE présente aux membres réunis ce jour le projet de délibération portant sur les liquidations des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026, prévu en avril 2026.

Il rappelle qu'il s'agit d'une obligation annuelle pour chaque commune, afin de garantir le bon fonctionnement des services ainsi que la poursuite des projets et investissements en cours.

M. LE MAIRE demande s'il y a des questions ou observations.

En l'absence de questions et d'observations, **M. LE MAIRE** propose de passer au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

SOIT : 16 VOIX POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ;

DECISION : Le Conseil municipal, autorise **M. LE MAIRE** à liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026.

2. Délibération sur la participation pour la protection sociale complémentaire santé dans le cadre de la labélisation

M. LE MAIRE présente succinctement le projet de délibération et soutient que le volet social à l'attention des agents de la commune constitue une véritable protection en matière d'assurances maladie, notamment grâce à la prise en charge de certains frais médicaux, leur offrant ainsi une couverture assez optimale.

M. LE MAIRE demande s'il y a des questions ou observations.

En l'absence de questions et d'observations, **M. LE MAIRE** propose de passer au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

SOIT : 16 VOIX POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ;

DECISION : Le Conseil municipal, valide le projet tel qu'il a été présenté.

3. Délibération autorisant le Maire à signer une convention de partenariat entre la Région Guadeloupe et la commune de VIEUX-FORT pour l'accompagnement à l'autonomisation et l'épanouissement des jeunes de la ville de VIEUX-FORT

M. LE MAIRE, explique que, dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la Région Guadeloupe propose un partenariat visant à accompagner les jeunes dans leur autonomisation et leur épanouissement personnel et professionnel. La convention soumise à approbation prévoit la mise en place d'actions conjointes entre la Région et la commune de Vieux-Fort afin de soutenir les jeunes dans divers domaines : insertion sociale, ouverture culturelle, engagement citoyen, réussite éducative et accès à l'autonomie.

M. PLANTIER formule une observation sur le fond, soulignant que ce point aurait pu être examiné en amont par la convocation de la commission communale compétente, prévue à cet effet.

M. LE MAIRE, rappelle que ceci n'est pas une initiative communale, mais régionale. Il précise qu'à l'heure actuelle la Région Guadeloupe, effectue un travail de recensement des communes qui souhaitent, bénéficier de cet accompagnement.

En absence d'autres observations, **M. LE MAIRE** propose de passer au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS**

SOIT : 13 VOIX POUR ; 0 CONTRE ; 4 ABSTENTIONS ;

Se sont abstenus :

*M PLANTIER Rolland, Mme SAMUEL ép. DAVID Linda, M CARRIERE Ruddy (procuration donnée à M PLANTIER Rolland),
Mme MARCIN Jennifer (procuration donnée à Mme SAMUEL-DAVID Linda) ;*

DECISION : Le Conseil municipal, autorise **M. LE MAIRE** à signer une convention de partenariat entre la Région Guadeloupe et la commune de VIEUX-FORT pour l'accompagnement à l'autonomisation et l'épanouissement des jeunes de la ville de VIEUX-FORT.

4. Délibération autorisant le maire à négocier et acquérir des propriétaires, les terrains nécessaires pour le projet de création d'un espace d'accueil pour l'organisation de randonnées, trails, et autres manifestations empruntant les traces et sentiers des monts caraïbes dans le cadre du dispositif « Village d'Avenir »

M. LE MAIRE présente succinctement le projet et précise qu'il s'agit de mettre en place une gestion collective et l'entretien des traces et différents sentiers des monts caraïbes, notamment avec le Conservatoire du Littoral.

M. LE MAIRE demande s'il y a des questions ou observations.

M. PLANTIER émet une observation sur la portée du projet de délibération, qu'il estime insuffisamment précise. Il souligne notamment que les parcelles concernées par le projet ne sont pas explicitement mentionnées, ce qui nuit à la bonne compréhension et à la sécurité juridique de la délibération.

Par ailleurs, il rappelle que le Conseil municipal a précédemment transféré le droit de préemption urbain de la commune sur le site des Monts Caraïbes au Conservatoire du Littoral. Dès lors, en cas de mise en vente des parcelles situées sur ce périmètre, le Conservatoire du Littoral dispose d'un droit de priorité pour leur acquisition.

En conséquence, et afin d'assurer le bon déroulement du projet ainsi que la cohérence des décisions communales, **M. PLANTIER** propose de revenir sur la délibération autorisant le Conservatoire du Littoral à exercer son droit de préemption sur le site des Monts Caraïbes.

M. LE MAIRE, précise qu'il souhaite entreprendre une démarche de négociation et d'y intégrer le Conservatoire du Littoral. Et ajoute qu'il souhaite avoir l'autorisation du Conseil qui légitimera cette démarche.

M. PLANTIER lui répond qu'en tant que Maire, il n'a pas besoin d'autorisation pour aller négocier, puis de soumettre ces conclusions au membres du Conseil. Il maintient, tout de même que cette délibération est imprécise.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

SOIT : 13 VOIX POUR ; 0 CONTRE ; 4 ABSTENTIONS ;

Se sont abstenus :

*M PLANTIER Rolland, Mme SAMUEL ép. DAVID Linda, M CARRIERE Ruddy (procuration donnée à M PLANTIER Rolland),
Mme BOGAT ép. MARCIN Jennifer (procuration donnée à Mme SAMUEL ép. DAVID Linda) ;*

DECISION : Le Conseil municipal autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour la bonne mise en œuvre de ce projet de création d'un espace d'accueil pour l'organisation de randonnées, trails, et autres manifestations empruntant les traces et sentiers des monts caraïbes.

Questions diverses

Pas de questions diverses.

M. LE MAIRE décide de lever la séance.

Il est **11 h 10**.

Le Maire,



Héric ANDRE. /

La secrétaire de séance,

Claudine MONTHOUEL. /